

Est-ce que ce que je ressens est normal ?

De nombreuses personnes qui ont été victimes d'un acte criminel se posent cette question. Chaque personne est différente et peut donc être affectée de différentes manières. Nous **tenons à ce que vous sachiez que tout ce que vous ressentez est normal**. De nombreuses personnes se sentent insensibles ou hébétées. Elles se reprochent ce qui s'est passé. Elles ressentent de la honte, de la confusion ou sont bouleversées. Elles n'arrivent pas à dormir ou dorment trop. Elles ont des flashs de mémoire perturbants. Elles se sentent très tristes ou très en colère. Elles se sentent tendues ou anxieuses. Elles ne parviennent pas à se décider à faire quoi que ce soit. Elles ont du mal à se souvenir des choses et à se concentrer. Elles ont des problèmes relationnels.

Dans les heures, les semaines ou les années qui suivent un acte criminel, notre équipe est là pour vous aider. **Vous n'êtes pas obligé(e) de traverser cette épreuve seul(e).**

Les services de communication et d'accès aux langues de St. Peter sont atteints au 518-525-6771, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Dites la langue dont vous avez besoin, nous obtiendrons un interprète en ligne pour vous

Lieu du siège social

Hôpital Samaritan
2215 Burdett Avenue
Troy, NY 12180

Moyens confidentiels de nous contacter :

Ligne d'urgence 24h/24, 7j/7 :
518-271-3257
Messagerie vocale d'admission :
518-271-3410
Courriel d'admission :
ALHSSACVAPintake@sphp.com

Les services aux victimes d'actes criminels de St. Peter's sont financés par des subventions de:

- Bureau des services aux victimes de l'État de New York
- Division des services de justice pénale de l'État de New York



Scannez ce code QR pour plus d'informations.

 **St Peter's
CrimeVictim Services**

ST PETER'S HEALTH PARTNERS

A Member of Trinity Health

sphp.com

**L'AIDE APRÈS LE
PRÉJUDICE**
Un soutien est disponible.
La guérison est possible.



 **St Peter's
CrimeVictim Services**

ST PETER'S HEALTH PARTNERS

A Member of Trinity Health

Pour commencer

Nous savons qu'il peut être difficile de demander de l'aide. La première étape consiste en un appel téléphonique de 15 à 30 minutes. Notre personnel vous posera des questions générales pour savoir ce dont vous avez besoin et voir quels services pourraient vous convenir. Si nous pensons pouvoir vous aider, nous vous trouverons un conseiller. Lors de votre premier rendez-vous avec votre conseiller, vous discuterez du fonctionnement des services aux victimes d'actes criminels et de vos objectifs.

Soutien émotionnel

Conseil/thérapie individuelle

Nous proposons des conseils aux victimes, à leur famille et à leurs proches. Cela peut se faire par téléphone ou par vidéo, ou en personne sur place dans nos bureaux. La thérapie du traumatisme peut vous aider à y voir plus clair dans ce qui s'est passé et vous apprendre des compétences pour que vous puissiez reprendre le contrôle de votre vie.

Groupes de soutien

Nos groupes de soutien sont composés de personnes qui ont également vécu un traumatisme. Cela peut vous aider à vous sentir moins seul(e). Vous pouvez apprendre les uns des autres et guérir ensemble dans un espace sûr. Pour obtenir une liste des groupes de soutien, veuillez vous adresser à notre équipe.

Soutien Médical

Si vous devez vous rendre à l'hôpital, dans une clinique ou au cabinet d'un prestataire de soins de santé privé, nous pouvons vous apporter un soutien émotionnel lors de ces visites.

Soutien Juridique

Si vous envisagez de porter plainte pour l'acte criminel dont vous avez été victime, ou si vous avez déjà porté plainte, nous pouvons vous proposer l'aide d'un avocat. Les avocats peuvent vous aider à comprendre le fonctionnement du tribunal, vous accompagner aux réunions et aux entretiens, et même au tribunal.

Nous ne sommes pas des avocats et ne pouvons pas vous fournir de conseils juridiques ni vous représenter dans un cadre juridique. Si nécessaire, nous collaborons avec Legal Project Inc. qui peut vous proposer des conseils juridiques et vous représenter dans les affaires civiles.

Soutien Financier

De nombreux survivants sont confrontés à des problèmes d'argent à cause de l'acte criminel. Il peut s'agir de factures médicales, d'une perte de revenus ou du coût d'un déménagement. Le bureau des services aux victimes de l'État de New York verse de l'argent aux victimes d'actes criminels qui remplissent les conditions requises. Nous pouvons vous aider à faire une demande.

Soutien en cas de Crise

Tout le monde peut appeler notre ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur

24, à tout moment, pour obtenir un bref soutien émotionnel. Nos conseillers peuvent vous aider à traverser des moments difficiles, par exemple après des flashbacks ou des cauchemars. Nous pouvons aider à élaborer un plan de sécurité et partager des informations et des ressources. Si quelqu'un a besoin de soins médicaux après un acte criminel, nous pouvons envoyer une infirmière formée pour préserver les preuves d'un acte criminel à l'hôpital St. Peter, à l'hôpital Samaritan ou au campus Albany Memorial de l'hôpital Samaritan.

Questions et Réponses

Comment payer les services ? Je ne suis pas sûr(e) d'avoir les moyens d'obtenir de l'aide.

Les services vous sont offerts gratuitement. Nous recevons des subventions qui couvrent les coûts.

Dois-je être un(e) patient(e) de St. Peter's Health Partners pour bénéficier de vos services ?

Non, vous n'avez pas besoin d'être un(e) patient(e) pour utiliser nos services.

Ai-je besoin d'un rapport de police pour obtenir de l'aide ?

Non, vous n'avez pas besoin de porter plainte auprès de la police ou de toute autre personne pour bénéficier de nos services.

De quoi dois-je me souvenir pour obtenir de l'aide ?

De nombreuses personnes ne se souviennent pas de tout ce qui leur est arrivé - c'est une réaction très courante. Peu importe ce dont vous vous souvenez, nous sommes là pour vous aider.

Puis-je simplement me rendre à votre bureau pour obtenir de l'aide ?

Non, pour des raisons de sécurité, nos bureaux ne sont pas ouverts au public. Si vous avez besoin d'aide immédiate, appelez notre ligne d'assistance 24 h/24 et 7 j/7 au 518-271-3257, dites la langue dont vous avez besoin et nous mettrons un interprète en ligne.

Je ne parle pas anglais, puis-je obtenir de l'aide dans ma langue ?

Oui, vous bénéficierez d'un interprète qualifié à chaque étape de la procédure, sans frais pour vous. Cela peut se faire par téléphone, par vidéo à distance ou en personne sur place. Nous organiserons ce service.

Dois-je être citoyen(nne) américain(e) pour obtenir de l'aide ?

Non, vous n'avez pas besoin d'être citoyen(nne) américain(e) pour obtenir de l'aide de notre part.

